

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PROGRAMME	VOYAGE MISHNOCK BARN	DESTINATION ETATS UNIS	
DATES DE VOYAGE (1 seul choix à entourer)	28 – 29 – 30 JUIN 2019	05 – 06 – 07 JUILLET 2019	
VOTRE AUTOCAR DE DEPART (1 seul choix à entourer) 40 PASSAGERS PAR AUTOBUS EST REQUIS AFIN QUE LE VOYAGE SE DÉROULE *si nous n'atteignons pas le nombre requis de participants, les dépôts sont remboursables. **date limite d'inscription est le 30 novembre 2018	1) Nathalie Paquet / St-Félicien + Dolbeau + Alma 2) Jacques Laberge / Shawinigan + Trois-Rivières 3) Bobby Houle / Shawinigan 4) Pascale Dufour / Chicoutimi Sylvie Girard Linda Fortin 5) Marie Pier Verret / Sherbrooke Nicolas Lachance	6) Michel Auclair / Montréal 7) Cynthia Fortier / Levis 8) Dany Ferland / Drummondville 9) Linda Sansoucy / Montmagny	
NOM			
PRENOM			
ADRESSE			
VILLE		CODE POSTAL	
TELEPHONE		CELL :	
COURRIEL			
DATE DE NAISSANCE			
PRIX PAR PERSONNE (sur la base d'une occupation en chambre double à partager, exclus l'assurance)			429 CAD

- Je souhaite procurer les assurances voyages proposées pour un **supplément de 72 CAD** par personne payable avec le premier dépôt
- Je ne souhaite pas procurer ces assurances
- Je souhaite une chambre individuelle (supplément de prix indiqué sur le programme de 245 CAD)
- Je souhaite prendre l'excursion à Newport (supplément de prix indiqué sur le programme de 75 CAD par personne)

Je veux loger avec :

NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	

DOCUMENTS DE VOYAGE :

Pour les citoyens canadiens, nous vous invitons à vous référer aux informations présentes sur votre programme, il vous appartient d'être à jour des formalités nécessaires et être en possession des documents de voyage valides le jour du départ. Pour les citoyens d'autres nationalités, merci de vérifier les formalités auprès de votre consulat.

A NOTER :

Les chambres individuelles sont toujours en demande et sous réserve de disponibilité.
Toute demande de modification du présent contrat doit nous être adressée par écrit.

POUR ETRE EFFECTIVE VOTRE INSCRIPTION DEVRA ETRE ACCOMPAGNEE D'UN ACOMPTE DE 150 CAD PAR PERSONNE INSCRITE. LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST LE 30 NOVEMBRE 2018. LE SOLDE DEVRA ETRE REGLE AU PLUS TARD LE 29 AVRIL 2019 À PROMÉTOUR.

Par chèque bancaire à l'ordre de PROMÉTOUR ou par carte de crédit (autorisation carte de crédit en annexe). Nous n'acceptons pas les cartes American Express

Le formulaire d'inscription, chèque ou autorisation de prélèvement, accompagnés des conditions générales dûment signées, devront être envoyés directement à : PROMÉTOUR – à l'attention de Mme Andréanne Laflamme 339 rue Saint Paul Est, Montréal, Québec, H2Y 1H3, email : andreanne@prometour.com

JE SOUSSIGNÉ

NOM _____, **PRÉNOM** _____

Agissant en mon nom déclare avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des informations communiquées par L'AGENCE concernant les modalités du voyage soit : **programme des prestations du voyage et les conditions générales**. Je déclare être en bonne santé et apte au voyage.

Date.....:
Signature précédée de la mention 'lu et approuvé'

CONDITIONS GÉNÉRALES

(Canada, le 1^{er} avril 2010)

Annexe 3

RÉSERVATION, PRIX ET PAIEMENTS

Réservation

Lorsque vous vous inscrivez à l'un de nos voyages, vous acceptez ipso facto nos Termes et Conditions. Les réservations seront confirmées selon la disponibilité du voyage choisi. Les réservations seront définitives dès la réception du dépôt requis et du formulaire de réservation Prométour dûment rempli.

Garanties de prix

Tous les prix soumissionnés sont en dollar CAD à moins d'indications contraires. Les prix sont calculés selon les tarifs et les taux courants. Dès la confirmation par Prométour de votre réservation, le prix de la portion « terrestre » est garanti. Dans le cas :

- d'une augmentation des coûts de transports dû à une surcharge du carburants et/ou toutes taxes de départ ou d'arrivée domestiques/internationales, frais de sécurité ou tout autre frais chargés par la compagnie aérienne, l'aéroport, gouvernement, etc.
- d'une modification significative du taux de change
- d'une modification au voyage/ d'un ajustement à la grosseur du groupe Prométour se réserve le droit d'ajuster le Coût du Voyage et d'appliquer des surcharges.

Paiement

Nous acceptons les chèques personnels, mandats-poste, Visa et MasterCard. Votre paiement ne sera considéré comme payé qu'à sa réception par Prométour. Un dépôt est payable lors de la réservation afin de garantir celle-ci. La balance du paiement doit être faite avant la date butoir du paiement et peut être payée au complet lors de la réservation. Si le paiement final n'a pas eu lieu à la date butoir, des frais additionnels d'administration de 100\$ s'ajouteront afin de couvrir les frais de communication et d'administration. Veuillez noter que des frais non suffisants d'un minimum de 50\$ seront chargés au participant si le paiement est refusé par l'institution financière du participant.

Amérique du Nord en autocar/train	150\$ de dépôt	paiement exigé 60 jours avant le départ
Voyages en avion	500\$ de dépôt	paiement exigé 90 jours avant départ

Remboursements

Aucun remboursement ne sera accordé pour des services de voyage non utilisés ou pour toute portion de voyage non utilisée. Le prix ou la valeur des services de voyage non utilisés ne sont pas échangeables pour d'autres services.

Couverture et protection de paiement

En tant qu'opérateur actif sous l'Acte des Agents de Voyage du Québec, Prométour partage la couverture disponible sous la régulation de la Loi des Agents de Voyage. La couverture inclut un programme multimillionnaire d'assistance voyageur et est utilisée pour rembourser les paiements faits à l'avance par les clients de Prométour. Dans l'éventualité peu probable que Prométour ferme ses portes, déclare faillite ou soit insolvable, le paiement du client sera remboursé en accord avec la loi. Les détails complets de la Loi des Agents de Voyage du Québec peuvent être obtenus en écrivant ici :

Office de la protection du consommateur du Québec
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3671, Allée A
Montréal (Québec), H1T3X2
ou en visitant le site web: www.opc.gouv.qc.ca

ANNULATION ET MODIFICATION

Un avis d'annulation écrit doit être fourni à Prométour. La date d'annulation reflètera la date de réception de l'avis d'annulation. Pour chaque désistement de participant, le taux chargé aux participants restant augmentera selon la liste de prix. Dans l'éventualité d'une annulation, tous billets de train, d'avion et autres bons d'échange doivent être retournés à notre département de la billetterie avant que tout remboursement ait lieu. Le remboursement peut prendre en 6 à 9 semaines.

Voyage sans transport en train, avion ou traversier

ANNULATION	FRAIS
3 mois et plus	Sans frais*
Entre 89 et 60 jours	\$150 par personne
Entre 59 et 30 jours	50% des frais du voyage
Moins de 29 jours avant le départ	100% du coût

*Des frais d'administration pouvant aller jusqu'à 50\$ peuvent s'appliquer

Annulation faite par Prométour

Nous nous réservons le droit d'annuler un voyage. Dans une telle éventualité, notre responsabilité se limite au prix du voyage

seulement. Nous ne sommes donc pas responsables de réclamation, demande, perte ou dommage de quelque nature que ce soit en lien avec l'annulation de nos services de voyage. L'annulation d'un voyage causé par l'instabilité d'un pays sera décidée d'après les avertissements annoncés par le gouvernement du Canada pour le pays de destination de votre voyage. Prométour ne peut être tenu responsable d'une telle annulation et les frais d'annulation mentionnés précédemment seront applicables. Toutefois, nous vous suggérons fortement de vous procurer le forfait d'assurance d'annulation de voyage de Prométour qui vous procurera une couverture extensive.

Modifications faites par le participant

Toute modification faite par le participant peut être considérée comme une annulation et peut entraîner les frais d'annulation précédemment mentionnés. Toute modification durant la durée du voyage n'entraînera pas de remboursement pour la réduction des services affectés, mais entraînera des frais additionnels qui devront être payés sur place pour l'ajout de services. Le changement de nom d'un participant n'est pas considéré comme une modification, mais plutôt comme une substitution de participant.

Modifications par Prométour

Nous réservons le droit de modifier un voyage que vous vous êtes procuré en substituant des services, variant l'itinéraire ou autres. De plus, les fournisseurs peuvent avoir le droit de substituer d'autres fournisseurs sans avis. Dans ce cas, vous recevrez un service comparable ou supérieur. Durant les festivités locales, les fêtes nationales, les grèves, les démonstrations, et autres éventualités au-delà de notre contrôle, l'accès à certains aménagements tels les musées ou les restaurants, la visite d'une ville ou le magasinage peut être limité ou non disponible. Les conditions climatiques peuvent causer des retards, des modifications ou des annulations de services. Prométour n'accepte pas de responsabilité dans de tels cas. Des alternatives seront proposées lorsque possible.

Substitution de participant

Nous réservons le droit de refuser la substitution d'un participant. Un participant qui désire transférer son contrat à une autre personne doit soumettre un formulaire d'annulation ainsi que le formulaire de réservation du participant de substitution et toute information pertinente. Toute requête pour corriger le nom propre ou le nom de famille du participant près l'achat des billets est considérée comme une substitution de participant. Les frais de substitution sont de 50% des frais d'annulation jusqu'à un maximum de 300\$ qui n'inclut pas les frais additionnels réclamés par les lignes aériennes et les assurances.

RESPONSABILITÉ

Interruption du voyage

Dans l'éventualité de votre désistement au voyage après le départ, Prométour ne fait aucun remboursement. Dans le cas de maladies ou de limites physiques, vous devez obtenir un certificat médical qui supporte et atteste de votre condition pour toute réclamation d'assurance. Prométour ne fait aucune représentation ou garantie qui concerne le remboursement des frais payés pour aucune réclamation d'assurance.

Santé et capacités physiques

Le rythme de nos voyages varie, mais en général ils requièrent du participant une bonne santé physique et mentale. Informez votre consultant Prométour de toute incapacité physique ou de toute limitation. Nous recommandons aux participants de consulter leur médecin avant le départ. Les passagers qui requièrent un repas en accord avec un régime alimentaire particulier doivent en faire la mention lors de l'inscription. Nous ferons de notre mieux afin d'assurer que votre requête soit honorée.

Passports, Visa et Administration

Les participants sont responsables de l'obtention de leurs visas, de tous documents liés à l'entrée, des exigences médicales et de tous documents requis par la loi, les réglementations, les ordres et/ou les exigences des pays visités. **Nous suggérons que l'obtention de cette documentation soit faite bien avant le départ.** Les participants qui ne sont pas de citoyen(ne) canadienne ou américaine doivent consulter le consulat approprié afin de déterminer si certains visas sont nécessaires. Tout passager voyageant internationalement doit avoir un passeport. La plupart des pays requièrent un passeport valide pour un minimum de six (6) mois au-delà de la durée de votre voyage. En plus de la documentation de voyage appropriée pour votre destination, les mineurs (18 ans et moins) qui voyagent vers n'importe quel pays sans être accompagnés des deux parents doivent aussi obtenir un affidavit avec l'information suivante :

- L'enfant voyage hors du pays avec la permission de ses parents ou des gardiens légaux.
- L'enfant voyage sous la protection d'une autre personne.

L'affidavit doit être signé par les deux parents (ou le parent qui en a la garde légale) et doit être notarié pour la destination (ex : Mexique et Costa Rica). Si l'enfant mineur habite avec un seul parent, l'affidavit doit être signé par le parent et doit être accompagné d'une copie de l'accord légal concernant la garde de l'enfant. C'est la responsabilité du participant d'obtenir et de fournir cette documentation. **Les noms sur les billets d'avion doivent être identiques aux noms sur le passeport du passager.** Aucun remboursement ne sera fait dû à une documentation impropre ou insuffisante qui aurait pour conséquence le refus d'entrée dans un pays ou le refus de service de transport.

Responsabilité

Prométour est fier de sélectionner des fournisseurs de services de qualité (compagnies aériennes, hôtels, compagnies de transports routiers, etc.). Chaque programme Prométour débute lorsque vous quittez votre point de départ tel qu'établi dans votre programme et se termine lors de l'achèvement de services stipulés dans votre programme. Prométour agit seulement en tant qu'agent pour ces fournisseurs qui sont des partis indépendants sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Prométour, ses affiliés, directeurs, officiers, employés, enseignants, directeurs de groupe et l'école en question ne peuvent être tenu responsables pour les événements hors de leur contrôle, incluant, mais n'étant pas limités aux guerres, aux agitations civiles, aux actes de violence politiques, aux catastrophes naturelles, aux actes terroristes, aux grèves ou aux restrictions gouvernementales. Dans l'absence de négligence de leur part, ils ne sont pas responsables des blessures, de la mort, de dommages causés aux biens, des bagages et effets personnels perdus ou volés qui seraient liés à l'utilisation de véhicules sélectionnés par Prométour ou liés à tout acte ou omission faite par la famille d'accueil, l'école, la compagnie aérienne, les guides, les directeurs de voyages, la compagnie de transports, l'hôtel ou toute autre compagnie, agence ou individu employé par Prométour. Prométour n'est pas responsable du comportement des participants durant le voyage. Ceci est la responsabilité du participant, du directeur du voyage et des chaperons seulement.

Couverture d'assurance de voyage

Il vous est fortement conseillé d'acheter une assurance annulation et une assurance pour vos bagages afin de protéger les participants durant le voyage. Une couverture pour les urgences médicales et les accidents avec une assistance 24 heures est fournie dans tous nos forfaits.

Compagnies aériennes et aéroports

Les participants sont sujets aux termes et conditions des compagnies aériennes qui constituent un contrat entre le passager et la compagnie aérienne. Les délais de vols et les changements d'horaires sont la responsabilité des compagnies aériennes et des aéroports seulement. Toutes taxes de départ ou d'arrivée international ou domestique, frais de sécurité, surcharges pour combustibles ou tout autre frais imposé par la compagnie aérienne, l'aéroport, le gouvernement, etc. sont inclus dans nos forfaits. Puisqu'ils sont sujets à changement sans préavis dû à une législation hors de notre contrôle, l'excès sera transféré à tous les passagers et appliqué sur votre facturation afin d'être payé complètement avant le départ. Les billets supplémentaires peuvent être demandés jusqu'à 45 jours avant le départ et peuvent occasionner des frais additionnels. Une date de retour alternative est limitée à 10% de la grosseur du groupe totale. Il n'est pas possible de changer votre point de départ ou votre itinéraire de vol. La date butoir pour faire une requête de ce genre est 90 jours avant la date de départ. Des frais de Service Prométour de 100\$ seront appliqués à votre facturation pour gérer votre demande et seront soustraits si vous décidez de ne pas prendre cette option. Vous serez informé du coût final qui inclura tous les frais additionnels applicables avant que les changements soient faits.

Réclamations

Malgré tous nos efforts, des réclamations peuvent survenir et nous vous invitons donc à les adresser par écrit par courrier recommandé pas moins de 21 jours après l'événement causant la réclamation. Dans l'éventualité d'une dispute ou d'un procès entraîné par cette entente, les partis doivent soumettre et consentir à la juridiction exclusive et à l'emplacement du litige dans les cours de la Province de Québec, Canada